

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

Ministère du Développement Rural
et de l'Environnement
Comité National SAHEL 21

SAHEL 21

Rapport de Synthèse

CAS DE LA MAURITANIE

Avril, 1997

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Chapitre I : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	4
I. Bilan global depuis 1960	4
1.1. Au plan macro-économique	4
1.2. Au plan sectoriel	5
1.2.1. Ressources humaines	5
1.2.2. Ressources naturelles	6
1.2.3. Ressources minières	6
1.2.4. Environnement	6
II. Tendances , Stratégies et futur souhaité	7
2.1. Lutte contre la pauvreté et valorisation des ressources humaines	7
2.2. développement du secteur privé	8
2.3. valorisation du potentiel économique	8
2.3.1. Secteur rural	8
2.3.2. Secteur des pêches	9
2.3.3. Secteur des mines	9
2.4. Décentralisation et développement urbain et communal	9
2.5. Modernisation de l'administration	10
III. Activités Prévues	10
IV. Rôle des acteurs	10
Chapitre II : DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE ET INTERROGATIONS SUR L'AVENIR	11
I. Bilan global	11
1.1. Ressources naturelles	11
1.2. Exploitation des ressources	12
1.2.1. Agriculture.....	12
1.2.1.1. cultures pluviales et de décrue	12
1.2.1.2. culture du système oasien.....	13
1.2.1.3. cultures irriguées.....	13
1.2.2. La sylviculture	14
1.2.3. L'élevage	14
1.2.4. la pêche	15
II. Tendances	16
III Futur souhaité	17
IV. Activités prévues	18
V. Stratégies	18
5.1. Stratégie du secteur de la pêche	18
5.2. Stratégie du secteur rural	19
VI. Rôle des acteurs	19
CONCLUSION.....	20

INTRODUCTION :

Le Comité Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) s'est engagé depuis 1993 dans un processus de réflexion autour de la restructuration de l'Institution commune sahéenne, aussi bien dans ses missions que dans sa structure.

Cette réflexion a abouti à l'adoption par les instances du CILSS d'un Programme de Relance et de Redressement Durable (PRRD) qui a permis en particulier :

- l'élaboration d'un schéma décennal en tant que cadre d'orientation générale mettant l'accent sur une approche globale du développement , et d'un plan triennal glissant qui découle du cadre d'orientation et qui est bâti autour de six Programmes Majeurs (sécurité alimentaire, gestion des ressources naturelles, information, formation,, recherche agro-socio-économique et population);
- la mise en place d'une structure opérationnelle légère s'articulant autour (i) d'un noyau central chargé de piloter l'ensemble du système et (ii) de programmes majeurs autonomes chargés de l'exécution technique des actions retenues.

Pour parachever ce processus, le Conseil des Ministres du CILSS, tenu à Nouakchott en 1995, a décidé du lancement d'une réflexion stratégique globale ayant pour objectif la détermination d'une vision sahéenne du développement à long terme des pays concernés au sein de la région Ouest -africaine voire mondiale ou « Sahel 21 », et notamment du rôle du secteur rural dans ce développement.

C'est dans ce cadre, que s'est tenu à Dakar, la première réunion de lancement effectif de l'exercice « Sahel 21 » avec la participation des Etats et de la société civile.

La réunion de Dakar a été l'occasion de dresser un questionnaire sur la problématique « Sahel 21 », lequel devait être débattu au niveau de chacun des pays membres au travers de séminaires associant toutes les parties concernées.

Aussi, des séminaires nationaux et régionaux ont été organisés à Nouakchott et dans certaines wilayas représentatives des principaux systèmes agro-écologiques de Mauritanie (Oasien, pastoral, pluvial, agro-pastoral et irrigué).

La présente synthèse qui découle de cette réflexion d'ensemble sera structurée principalement autour de cinq parties :

- bilan global,
- tendance,
- futur souhaité ou désiré
- activités prévues
- stratégie et rôle des acteurs.

Aussi, pour une meilleure cohérence et par souci d'harmonisation des formes et des fonds des documents adoptés par les différentes parties (Etat, Société civile, ONG, Organismes internationaux, etc...), les parties étudiées seront traitées à l'intérieur de deux grands chapitres portant sur (i) la situation économique et sociale globale, et (ii) le diagnostic du secteur agricole et interrogation sur l'avenir.

CHAPITRE I. : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I. Bilan global depuis 1960

1.1. Au plan macro-économique.

La politique économique des années 60 était principalement axée sur la promotion du secteur minier dont l'exploitation, à partir de 1963, a permis de relever substantiellement le taux de croissance de l'économie.

Cependant, au début des années 70, le pays s'est trouvé aux prises avec la stagnation et la crise économique. En effet, dès 1973, le pays a connu une grande sécheresse qui a eu des conséquences fâcheuses sur les ressources naturelles en général, réduisant de façon considérable les potentialités agricoles (terres, eau, pâturages, etc..) et créant un fort déséquilibre socio-économique (exode rural, etc....).

A la sécheresse, se sont ajoutés d'autres phénomènes dont, la récession économique mondiale et la mise en oeuvre d'une politique économique volontariste basée sur la forte implication de l'Etat et, dont l'une des conséquences a été un important endettement du pays. Les investissements ont approché le chiffre de 40%¹ du PIB sans que cela s'accompagne de résultats durables et concrets.

Face à cette situation, la Mauritanie s'est engagée en 1985 dans un vaste programme de réformes économiques et institutionnelles qui visait à restaurer les grands équilibres macro-économiques et financiers et à créer les conditions d'une croissance soutenue et durable. Ce programme visait en particulier à rétablir la stabilité macro-économique, à libéraliser progressivement l'économie et à en reformer les secteurs clés (agriculture, pêches, mines et énergie, banques, etc...), et, à valoriser les ressources humaines (éducation, santé, etc...):

- D'abord, dans le cadre du Programme de Redressement Economique et Financier (PREF, 1985-1988), qui a permis (i) d'améliorer substantiellement la situation des finances de l'Etat et (ii) d'amorcer le processus de libéralisation et de relance de l'économie.

- Ensuite dans le cadre du Programme de Consolidation et de Relance (PCR, 1989-1991), dont l'exécution a été cependant marquée par des facteurs perturbateurs exogènes (sécheresse, crise du Golfe, etc...), toutes choses qui devaient affecter significativement les résultats du Programme.

En octobre 1992, le Gouvernement devait relancer le processus d'ajustement structurel en se donnant comme objectifs le relèvement du taux de croissance réel de l'économie à un niveau de 4,8% en 1996, la réduction de l'inflation et l'amélioration de la compétitivité extérieure de l'économie.

L'examen de l'évolution récente de l'économie (1992-1996) montre les résultats suivants : (i) la croissance du PIB s'est élevée en moyenne à 4,9%, (ii) le revenu par habitant a progressé au rythme annuel de 1,3% environ contre un taux négatif de 1,7% pendant la période 1985-1991, (iii) l'inflation est passée de 11% en 1991 à 5% pendant la période 1993-1995, (iv) le déficit budgétaire global a été ramené de 8,2% du PIB en moyenne en 1992-93 à 0,8% du PIB en 1995, (v) les réserves officielles brutes ont atteint l'équivalent de 1,8 mois d'importations à la fin de 1995 (vi) le problème de la dette extérieure a été atténué en juin 1995 grâce à l'allègement de la dette accordé à la Mauritanie par le Club de Paris; et (vii) le déficit des comptes courants extérieurs, subventions officielles exclues, a été réduit de 21,2% du PIB en 1992-1993 à 8,1% en 1995.

¹ contre un taux actuel de l'ordre de 15 %.

1.2. Au plan sectoriel

1.2.1 Ressources humaines

La population mauritanienne (2,3 millions d'habitants) est relativement jeune (44 % de moins de 15 ans). Elle est surtout caractérisée par une sédentarisation accélérée des populations nomades qui a engendré une forte croissance urbaine (la population urbaine est passée de 40 % en 1968 à 60 % en 1995). Ce qui est de nature à alimenter la pauvreté par l'augmentation du chômage dans les villes et par la diminution de l'activité agricole dans les zones rurales. Sur la base du taux de croissance actuel (2,93 % l'an), la population mauritanienne devrait doubler en l'an 2021.

En matière de **pauvreté**, la Mauritanie se classe au 161^{ème} rang sur 173 selon l'indice du développement humain durable. En 1990, 56% de la population disposaient de moins de 32.800 UM² (seuil minimum de l'extrême pauvreté) par tête et par an. Et 44% de la population vivaient avec moins de 24.000 UM par tête et par an. Les groupes les plus visés par la pauvreté sont les femmes, les populations rurales et les urbains résidents dans les quartiers périphériques des grandes villes.

Sur le plan de **la santé**, l'option de l'Etat, au lendemain de l'indépendance, était marquée par la priorité accordée à la médecine curative. Il en a découlé le développement d'infrastructures hospitalières dans les grands centres urbains.

Faute de moyens conséquents, ces infrastructures devaient connaître une dégradation importante. Aussi, la situation sanitaire se caractérisait par une faible couverture sanitaire (moins de 25 % de la population), une espérance de vie peu élevée (**48 ans**).

Face à cette situation, le Gouvernement a adopté au milieu des années 80 une politique de santé privilégiant les soins de santé primaire, l'accroissement du bien-être des populations les plus vulnérables, l'amélioration des capacités de gestion et de planification de l'administration. Il en a résulté au plan global, un taux de couverture sanitaire de l'ordre de 75 % en 1995.

Malgré les résultats enregistrés, le niveau des indicateurs ci-après dénote de l'ampleur des efforts qui restent encore à fournir :

- le taux de mortalité est de 19 ‰ en moyenne et de 113 ‰ pour les enfants de moins d'un an;
- la mortalité maternelle demeure élevée (565 décès pour 100.000 naissances);
- la malnutrition reste encore importante (46 % de taux de prévalence).

Dans le domaine de **l'éducation**, le secteur éducatif a bénéficié au cours des 10 dernières années d'un soutien accru du Gouvernement. L'Etat affecte environ 22 % de son budget de fonctionnement à ce secteur (soit 4 % du PIB). Ce qui s'est traduit par une augmentation du taux brut de scolarisation et notamment dans le *fondamental* qui a vu son taux passer de 49 % en 1987 à 80 % en 1995. Cependant, le développement du système éducatif fait face à des obstacles au nombre desquels :

- l'insuffisance de l'efficacité externe (les programmes et méthodes ne sont pas toujours orientés vers l'insertion des jeunes);
- la disparité entre scolarité des filles et garçons;
- la disparité entre les taux de scolarisation par région.

² 1 UM (Ouguiya) = 3,3 FCFA.

S'agissant de la situation particulière des **femmes**, elle se caractérise par leur prépondérance (50,48%) au sein de la population, par le pourcentage relativement élevé de femmes chefs de ménage (32,2%) sur le plan national (avec 38,7% à Nouakchott et 30,8% en milieu rural), par une forte déperdition scolaire des filles avec, notamment, 27% dans le *fondamental* et 31% dans le *secondaire*.

Le taux d'**alphabétisation** des femmes reste inférieur à celui des hommes (35% contre 56%) et le taux de scolarisation des filles, inférieur à celui des garçons (42% contre 60%). Ces différences, qui sont encore plus marquées en milieu rural, limitent leurs accès au marché du travail moderne. L'état sanitaire des femmes et celui des enfants est souvent préoccupant pour diverses raisons (grossesses répétées, insuffisance des soins de santé, mauvaise alimentation, etc...).

1.2.2. Ressources naturelles

Le bilan diagnostique dans le domaine des ressources hydriques, végétales, animales, sylvicoles et halieutiques sera abordé dans le chapitre II de ce document.

1.2.3. Ressources minières

La Mauritanie possède d'importants gisements miniers dont le fer, le cuivre, le gypse et l'or. Des gisements de phosphate et de tourbe sont également répertoriés même s'ils ne sont pas encore exploités.

Dans le secteur des mines, l'Etat a mis en place, en 1987, un plan de réhabilitation de la SNIM visant la remise en état de l'équipement de l'entreprise et l'assainissement de sa trésorerie grâce au financement d'investissements de productivité.

Ces efforts ont permis à la SNIM d'améliorer sa performance tant technique que de gestion et de préserver sa place parmi les fournisseurs de la sidérurgie européenne. Ce secteur a représenté dans les années 92 à 95 environ 12% du PIB malgré les effets de la crise mondiale de la sidérurgie marquée par une baisse du prix moyen du fer de 30% en moyenne.

L'Office Mauritanien de Recherche Géologique (OMRG) intensifie quant à lui les recherches en particulier pour les tourbes, le soufre et l'or.

1.2.4. Environnement

Les cycles de sécheresse successifs qui ont affecté la Mauritanie au cours de la période couvrant les décennies 70 et 80 ont eu pour conséquence une aggravation des phénomènes de désertification et de dégradation des sols et du couvert végétal.

L'ensablement menace aujourd'hui à divers endroits du pays les infrastructures économiques et moyens de production (routes, terres agricoles, écoles, etc...). A cela s'ajoutent, une surexploitation des nappes phréatiques dans les oasis et la salinisation des aquifères du Trarza qui alimentent Nouakchott en eau potable.

D'autres conséquences écologiques de l'exploitation des ressources naturelles constituent des préoccupations environnementales. Il s'agit notamment de la menace qui pèse sur les ressources halieutiques de fonds. Celles-ci qui, il y a 35 ans, paraissaient inépuisables, ont subi, depuis, une surexploitation qui menace certaines espèces de disparition. La cause principale de ce phénomène est liée à l'existence de pêcheries étrangères qui pillent les ressources au moment où les moyens de surveillance et de contrôle sont limités face à l'importance du problème.

Il convient d'ajouter enfin à ces défis environnementaux les phénomènes nouveaux relatifs à l'enlèvement et au traitement des ordures et déchets en milieu urbain.

Il convient d'ajouter enfin à ces défis environnementaux les phénomènes nouveaux relatifs à l'enlèvement et au traitement des ordures et déchets en milieu urbain.

*
* *

En dépit des contraintes évoquées plus haut, la Mauritanie dispose désormais d'un cadre macro-économique assaini qui autorise des efforts importants en matière de croissance économique :

- Au plan macro-économique l'objectif du Gouvernement consistera notamment à atteindre un taux de croissance économique dépassant au moins les 5 %, étant donné l'impératif qui s'attache à l'élévation du niveau de vie des populations.
- Au plan des stratégies de développement, le Gouvernement accordera la priorité (i) à la valorisation des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté, (ii) au développement du secteur privé, (iii) à la valorisation du potentiel de croissance, (iv) à la modernisation de l'administration et au renforcement des capacités nationales dans la gestion de l'économie, (v) et à l'approfondissement du processus de décentralisation.

II. TENDANCES, STRATEGIE ET FUTUR SOUHAITE

Les points traités, ci-après, reprennent les grands domaines d'intervention pour l'avenir qui d'ailleurs recourent les conclusions des différents séminaires qui ont été organisés à Nouakchott et à l'intérieur du pays.

2.1. La lutte contre la pauvreté et la valorisation des ressources humaines.

La valorisation des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté sont une priorité du Gouvernement et un axe majeur de sa politique de développement.

Bien que des progrès ont été enregistrés dans les domaines de l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, et de la régénération des revenus, des efforts importants sont encore nécessaires pour combattre ce phénomène de la pauvreté.

Les stratégies de lutte contre la pauvreté s'articulent autour d'un axe social visant l'accès des populations aux soins de santé primaire de base et un axe économique privilégiant la création d'emplois, l'amélioration de la productivité par la mise en place de programmes à haute intensité de main d'oeuvre, l'augmentation de la productivité des petits agriculteurs et éleveurs et la diversification des sources de revenus.

Dans le domaine de l'**Education**, les objectifs à atteindre dans les prochaines années concernent la scolarisation de tous les enfants, l'amélioration de l'efficacité du système éducatif et le renforcement de la formation professionnelle. Il s'agira de :

- développer l'enseignement primaire comme priorité;
- améliorer l'efficacité interne et externe du système éducatif, en réduisant les disparités régionales et entre les femmes et les hommes tout en maîtrisant les coûts;
- promouvoir une formation professionnelle axée sur l'emploi;
- mieux définir les missions de l'enseignement et renforcer la recherche scientifique.

S'agissant de la lutte contre l'**analphabétisme**, le Gouvernement envisage la mise en oeuvre à partir de 1997 d'un plan de réduction massif de l'analphabétisme. La stratégie préconisée à cet effet reposera, en particulier, sur l'organisation de campagnes nationales intensives d'alphabétisation en mettant l'accent sur l'alphabétisation fonctionnelle.

En ce qui concerne la **santé**, le Gouvernement prépare actuellement un second Plan Directeur pour le secteur. Les principales priorités pour 1998-2002, concerneront l'éducation, la communication, la surveillance épidémiologique et l'amélioration des services de transfusion, l'éradication des maladies infectieuses (paludisme, dracunculose) la réduction de la mortalité infantile à des taux raisonnables. L'effort sera également axé sur une amélioration du système des soins préventifs et la lutte contre le Sida.

D'autre part, pour assurer l'immunité des femmes et des enfants contre les principales maladies, la vaccination intégrée aux services de santé primaires ainsi que les campagnes nationales de vaccination seront renforcées.

Dans le domaine de l'**emploi**, les efforts seront orientés sur la mise en oeuvre d'une politique de promotion en ce domaine axée sur le développement de la formation professionnelle pour l'adapter aux besoins du marché du travail, la priorité aux travaux à haute intensité de main d'oeuvre et l'encouragement des activités dans les secteurs porteurs tels que l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Dans le domaine de la **promotion féminine**, la politique Gouvernementale consistera à mettre en oeuvre une stratégie globale visant à satisfaire les besoins essentiels en matière de formation et à assurer une participation aux activités de production et de développement.

2.2. Développement du secteur privé.

Le renforcement et le développement du secteur privé constitue un axe fondamental de la politique gouvernementale en matière de croissance économique, de création d'emplois et d'élévation du niveau de vie des populations.

Dans ce cadre, un important programme de développement du secteur privé est en cours et comprend (i) la réforme du cadre juridique et judiciaire, (ii) la révision du code des investissements, (iii) la réhabilitation et le renforcement de la Chambre de Commerce, (iv) la mise en place d'un cadre incitatif à l'investissement dans le secteur minier, (v) la concertation entre l'Etat et le secteur privé.

2.3. Valorisation du potentiel économique

2.3.1. Secteur rural

Dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), des changements significatifs ont été obtenus dans plusieurs domaines: réorganisation foncière, crédit agricole, libéralisation de la commercialisation, recentrage des missions de l'Etat.

Même si ces résultats méritent d'être approfondis et amplifiés dans un certain nombre de cas, il est désormais permis d'orienter les efforts dans le sens de l'accroissement de la production. Dans ce contexte, une stratégie globale de développement du secteur rural, qui sera développée dans la deuxième partie du document, est en cours d'élaboration. La consolidation des réformes du PASA (Foncier, crédit, commercialisation...) et la relance de la croissance de la production dans les zones irriguées et pluviales du pays, devraient prendre une place importante dans cette stratégie.

2.3.2. Secteur des pêches

Le secteur de la pêche constitue l'un des secteurs les plus porteurs de l'économie en termes de promotion des initiatives privées, d'entraînement des autres secteurs et de sources de recettes budgétaires et de devises.

Compte tenu de son poids dans l'économie et des potentialités de croissance qu'il recèle, le Gouvernement a adopté en 1994 une nouvelle politique sectorielle de pêche axée sur:

- la recherche halieutique afin de parvenir à une connaissance de la ressource;
- la mise en place d'une Délégation des pêches dotée d'une autonomie administrative et financière dans le but d'améliorer les performances de la surveillance et le contrôle en mer;
- la gestion de la ressource halieutique en allouant la ressource en fonction du potentiel permmissible et du niveau optimum de la flotte qui seront fixées annuellement pour chaque pêcherie;
- la priorité accordée à la pêche artisanale grâce à la mise en oeuvre du programme de développement de celle-ci dans les zones de pêche qui lui ont été réservées;
- les infrastructures en orientant les investissements vers la réalisation de grandes infrastructures de base indispensables à la promotion du secteur privé (construction de chantiers de réparation navale, quai de pêche, aménagement d'aires de stockage en froid);
- la formation professionnelle en veillant sur l'adéquation formation/emploi.

2.3.3. Secteur des mines

Le secteur minier à travers la SNIM, a toujours joué un rôle important dans le processus de croissance économique de la Mauritanie. Les nombreux indices et gisements de minerais ferreux, non ferreux et précieux laissent supposer que la Mauritanie a une vocation minière certaine.

Compte tenu de ce potentiel, le Gouvernement entend mettre en place une législation incitatrice capable d'attirer les investisseurs étrangers en vue de diversifier et développer le secteur tout entier.

2.4. Décentralisation et développement urbain et communal

La volonté du Gouvernement depuis 1986, d'asseoir et de pérenniser la décentralisation, a conduit à l'élaboration d'une déclaration de politique en matière de développement municipal qui doit se traduire dans la pratique par un transfert de compétences aux municipalités et par l'amélioration de l'environnement institutionnel des communes.

Trois axes principaux caractérisent la stratégie gouvernementale en matière de décentralisation et de développement urbain :

- la mobilisation des ressources internes des collectivités locales;
- le renforcement institutionnel;
- le développement de programmes d'investissements en matière d'infrastructures.

2.5. Modernisation de l'administration

Depuis 1985 l'Etat s'est retiré progressivement du secteur productif et son rôle s'en est trouvé fortement rétréci. Malgré le résultat encourageant enregistré par le secteur public dans la gestion de l'économie, ce dernier n'est pas encore totalement adapté à son nouveau rôle de promotion et de régulation de l'activité économique.

Les objectifs du Gouvernement en matière de modernisation de l'administration et de renforcement des capacités portent sur (i) l'amélioration des capacités de l'administration, (ii) le renforcement des capacités de l'administration à définir et à mettre en oeuvre des politiques adaptées à l'environnement du pays.

III. ACTIVITES PREVUES.

Le point précédent relatif aux tendances et stratégies met en exergue les priorités suivantes : (i) la lutte contre la pauvreté et la valorisation des ressources humaines, (ii) le développement du secteur privé, (iii) la valorisation du potentiel économique, (iv) la décentralisation et le développement urbain et communal, (v) et la modernisation de l'administration.

Les annexes n°1 à 6 du rapport global national donnent le détail des mesures économiques prévues dans le moyen terme.

IV. ROLE DES ACTEURS.

Conscient du rôle moteur que peut jouer le secteur privé dans la réalisation des objectifs en matière de croissance économique, de création d'emplois et d'élévation du niveau de vie des populations, le Gouvernement a, depuis 1985, repensé sa stratégie en la matière.

Plus généralement, l'Etat favorisera l'émergence des collectivités, des associations socioprofessionnelles et du secteur privé chaque fois que ces entités sont à même de prendre le relais. En même temps, il veillera à assurer ses prérogatives en matière de contrôle, d'arbitrage et de respect de la réglementation.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE ET INTERROGATIONS SUR L'AVENIR

I - BILAN :

1.1. Ressources naturelles :

De par sa position géographique, la Mauritanie dispose de ressources agricoles limitées. En effet :

- Sur le plan climatique, la Mauritanie se situe pour environ 80 % de son territoire au dessous de l'isohyète 100 mm/an alors que seulement 0,5 % du pays reçoit plus de 400 mm/an.

- En matière de ressources en eau, les eaux de surface pérennes se réduisent au seul fleuve Sénégal. Le réseau hydrographique se réduit aux affluents et défluent du fleuve Sénégal et aux oueds et bathas qui drainent pendant les pluies, les plateaux de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et de l'Affolé, ainsi que les hauteurs des Hodhs. Les réserves en eaux souterraines sont importantes mais très irrégulièrement réparties. Les nappes du bassin côtier sont les mieux connues et les plus aptes au développement d'une agriculture rentable compte tenu de leur potentiel et de leur position géographique.

- Le potentiel des terres à vocation agro-sylvo-pastorale est estimé à 20 Millions d'ha (20% du territoire environ), mais l'assèchement et son corollaire de désertification ont provoqué la fragilisation voire la réduction des aptitudes des sols et un glissement vers le sud des types de végétations existants.

- Les ressources végétales se répartissent ainsi qu'il suit :

- 500.000 ha (soit 0,5% du territoire) constituant le potentiel agricole ;

- 4.339.000 ha (soit 4,4% du territoire) de superficies couvertes par des formations ligneuses ;

- et 15.161.000 ha (15,1% du territoire) le potentiel du couvert herbacé.

- La Mauritanie dispose d'une importante richesse faunistique qui a subi les effets néfastes de la sécheresse et de la désertification. Les effectifs du cheptel sont estimés en 1995 à :

- 8.810.000 têtes d'ovins et caprins ;

- 1.125.000 têtes de bovins; et

- 1.087.000 têtes de camelins.

- S'agissant des ressources halieutiques, le potentiel s'établit selon les estimations du groupe FAO/ORSTOM/CNROP en 1990 à :

- 143.000 tonnes de démerseaux du plateau continental ;

- 71.000 tonnes de ressources du talus continental;

- 426.000 tonnes de ressources pélagiques côtiers et

- 20.000 à 26.000 tonnes de ressources thonières.

Les ressources halieutiques continentales sont estimées à 5.000 tonnes.

I.2. Exploitation des ressources :

Quatre types d'activités essentielles sont pratiquées dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles agricoles au sens large, il s'agit de :

- l'agriculture ;
- la sylviculture ;
- l'élevage et
- la pêche.

1.2. Agriculture :

Les principales cultures pratiquées en Mauritanie sont :

- les céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs), les arachides, le niébé et les dattes en cultures modernes (le riz, le maraîchage et les cultures fruitières) pratiquées en irrigué. Sur un potentiel de 500.000 ha environ, 50% sont exploités lors des années de bonne pluviométrie et de crues importantes comme en 1994, cette superficie peut chuter à moins de 30% du potentiel total cultivable pour une année à déficit hydrique important comme 1996, ce qui montre la grande dépendance des productions agricoles des pluies et crues naturelles.

La part de participation des productions végétales à la formation du PIB reste faible ; il représente seulement 4,6% en 1995. Selon le découpage agroécologique du pays, les productions végétales sont pratiquées sous trois formes :

- cultures pluviales et de décrue (zone agro-pastorale) ;
- cultures oasiennes (zone des oasis) ;
- et cultures irriguées (zone du fleuve Sénégal et ses affluents).

1.2.1.1. Cultures pluviales et de décrue :

Elles couvrent des superficies potentielles de 250.000 ha pour le pluvial, de 58.285 ha pour les bas fonds et barrages et 49.215 ha pour la décrue contrôlée (Walo) ; ces trois sous systèmes de cultures (pluvial, décrue et culture derrière barrages) occupent une place importante dans la production agricole nationale. En effet, au cours de la période 1986 - 1996, la production nationale nette en céréales a été de 114.675 tonnes dont en moyenne 87.526 tonnes proviennent des céréales traditionnelles cultivées dans cette zone principalement de type agro-pastoral soit 76 % de celle-ci.

Mais, compte tenu des aléas liés à la pluviométrie et aux crues, la production dans cette zone de cultures traditionnelles, subit des variations considérables d'une année à l'autre. C'est ainsi qu'elle a connu un minimum de 20.000 tonnes nettes en 1984-85 et un maximum de 118.218 tonnes nettes en 1995-1996.

Ce système de culture en raison de son impact sur l'autoconsommation et l'emploi, reste le système agricole qui intéresse le plus de paysans de par son étendue sur tout le territoire national (il est pratiqué dans 10 wilayas sur les 13 que compte le pays).

1.2.1.2. Cultures du système oasien :

Sur un potentiel de 6000 ha, la superficie mise en valeur représente 4.751 ha répartis entre cinq wilayas du pays (Adrar, Tagant, Assaba et les deux Hodhs). La zone des oasis qui couvre généralement des dépressions sablonneuses, s'étend sur une large zone caractérisée par :

- un climat sub-saharien aride dans la zone septentrionale (Adrar et Tagant)
- et un climat sahélo-saharien dans la zone méridionale (Assaba et deux Hodhs).

On estime que 45% des oasis connaissent une surexploitation de la nappe (tarissement) et des problèmes de qualité des eaux (salinisation, alcalinisation...) notamment pour les oasis de l'Adrar.

Plusieurs systèmes d'exhaure de l'eau allant du manuel, passant par la traction animale, jusqu'à la motopompe, sont pratiqués. Les données statistiques disponibles estiment que le nombre de palmiers en 1993 était de 1.870.780 arbres dont 1.117.149 palmiers productifs répartis ainsi qu'il suit :

- Adrar	51.4% ;
- Tagant	22.6% ;
- Assaba	18.7% ;
- et Hodhs	7,3%.

La superficie mise en valeur a connu une régression suite aux grandes sécheresses, mais depuis la mise en oeuvre du Projet Oasis, on assiste à un nouvel engouement pour la phoeniciculture; C'est ainsi que :

- le nombre d'exploitants est passé de 10.782 en 1994 à 14.844 en 1995;
- la production de dattes a connu une nette amélioration, passant de 16.672 tonnes en 1984 à 23.393 tonnes en 1995.

La culture sous palmiers occupe une superficie de 243,88 ha en 1993 dont 138,89 ha en Adrar, 41,23 ha (Tagant) ; 26,61 ha (Assaba) ; 16,13 ha (Hodh El Garbi) et 21,03 ha (Hodh Chargui).

La production maraîchère est estimée à 1463 tonnes ; mais cette culture sous palmier procure également aux populations des céréales (blé et orge) et de la luzerne verte même si les rendements demeurent faibles.

1.2.1.3. Cultures irriguées :

Pratiquées sur les cuvettes d'inondation du fleuve Sénégal et de ses affluents, cette forme de culture est d'introduction récente en Mauritanie et concerne un potentiel facilement aménageable situé sur toute la rive droite du fleuve Sénégal de 136.750 ha environ.

Le développement de l'irrigation a démarré en Mauritanie dans les années 1960, sous forme d'essais (Keur Macène...) puis de 1973 à 1988 sous forme de projets de survie des populations (petits périmètres villageois) et de projets pilotes pour l'introduction de la moyenne hydraulique (Boghé, Kaédi, Foum Gleita et M'Pourié). Depuis 1985, on assiste à un développement important de la culture irriguée sous l'effet de plusieurs incitations (foncier, crédit, etc...).

Le développement de cette activité a permis l'aménagement de 47.000 ha brutes en maîtrise totale de l'eau. Sur ce potentiel, 20.000 ha environ sont cultivés annuellement en riziculture essentiellement.

La part de la production de ce secteur, varie à une année à l'autre, selon l'importance des cultures pluviales et de décrue d'une part et le taux de mise en valeur d'autre part. Elle couvre en moyenne 40% des besoins nationaux de riz et crée une importante activité économique en amont et en aval de la production, ce qui dans l'ensemble contribue à stabiliser l'approvisionnement du marché en produits céréaliers et maraîchers en particulier.

Les mesures de politiques engagées depuis 1990 dans le cadre du PASA ont permis la mise en place d'outils de crédit et de gestion foncière appropriées.

Toutefois, cette forme de production dans la mesure où elle n'arrive pas à maîtriser ses coûts d'investissement et de production, risque de porter un grand préjudice à la stabilité des approvisionnements en produits agricoles lié à la non compétitivité des productions nationales et à la tendance de plus en plus marquée des consommateurs à chercher des produits de substitution au riz en raison de son coût de production de plus en plus élevé.

1.2.2. La sylviculture :

Les formations ligneuses couvrent des superficies estimées à 4.339.000 ha répartis ainsi qu'il suit :

- 29.000 ha de formations arborées denses ;
- 555.000 ha de formations arborées mixtes, et
- 3.785.000 ha de formations arbustives.

Ces formations font l'objet d'une exploitation traditionnelle de bois de chauffe, de charbon de bois, de matériaux de construction et de cueillettes (gomme arabique..). Les fruits et feuilles de certaines espèces sont également utilisés pour l'alimentation humaine et animale ainsi que dans la pharmacopée traditionnelle. Les effets combinés de la sécheresse et de la sédentarisation ont engendré une surexploitation du potentiel sylvicole à des fins d'énergie domestique.

Il est à noter que malgré la régénération de l'écosystème constatée au cours de la dernière décennie, plusieurs espèces de notre biodiversité d'avant la sécheresse, n'ont pas encore retrouvé leur vigueur d'antan. (Par exemple la production de la gomme arabique qui était de l'ordre de 4.000 t/an avant la sécheresse ne dépasse pas les 200 tonnes en 1995).

1.2.3. L'élevage :

L'élevage est de loin l'activité la plus essentielle et la plus populaire des activités agrosylvopastorales ; elle représente 85% du rendement du secteur agricole au sens large. La valeur du cheptel est estimée à 126 Milliards d'Ouguiyas et la place prépondérante du sous secteur "Productions animales" dans le PNB agropastoral s'accroît régulièrement. Elle est passée de 74% en 1985 à 85% en 1993.

Les zones du Sud du pays (Hodhs, Assaba et Guidimakha) et Sud Ouest (Brakna, Gorgol et Trarza) sont les zones essentielles de concentration de l'élevage bovin, ovin, caprin et camelin. Deux formes d'élevage, l'une encadrée par les associations pastorales et l'autre consacrant des propriétés privées (commerçants, fonctionnaires) se développent.

Par ailleurs en plus des formes traditionnelles d'élevages transhumants et nomades extensifs à la poursuite des pâturages, il existe de plus en plus de formes sédentaires d'élevage au niveau des centres urbains et des villages qui pratiquent des élevages intensifs et semi-intensifs destinés à la satisfaction des besoins des sédentaires en produits laitiers et de viandes.

L'élevage pratiqué en Mauritanie reste cependant fort marqué par l'accent mis sur les aspects de protection (santé animale, hydraulique pastorale..) au détriment de la dimension de production (quasi-absence de politiques d'embouche, d'intensification, de recherche sur l'amélioration génétique...).

Malgré ses handicaps, l'élevage permet de dégager un potentiel de production en viande rouge de 67.500 tonnes et en lait de 197.940 tonnes en 1995. Il est à noter par ailleurs, le rôle particulièrement important joué par l'élevage dans les échanges ouest-africains (17.000 tonnes de viande exportées vers les pays côtiers).

Des unités de production telles que la **Laitière de Mauritanie** à Nouakchott et de **TOP-LAIT** à Aioun, jouent un rôle catalyseur dans la valorisation des sous produits de l'élevage.

1.2.4. La pêche :

La production moyenne du sous secteur de la pêche a atteint au cours de la période 1986 - 1994, la valeur de 482.702 tonnes dont 15.806 tonnes pour la pêche artisanale et 466.896 tonnes pour la pêche industrielle.

Pour l'année 1986, la production halieutique a atteint un record de 591.200 tonnes dont 575.200 tonnes de pêche industrielle et 15.328 tonnes de pêche artisanale.

Principale source en devises du pays, les produits de la pêche sont essentiellement destinés à l'exportation. Les valeurs des exportations ont atteint un chiffre record en 1995, soit **33.950.371.800 UM**, malgré un niveau modeste des quantités exportées et en raison de l'importance du prix moyen du poisson qui était de 118.435 ouguiyas la tonne. La consommation intérieure bien qu'en nette augmentation, reste faible et avoisine les 3 Kg par habitant et par an.

L'activité se subdivise en deux formes de pêche en fonction du mode d'exploitation :

a). Pêche industrielle :

Cette activité qui constitue l'ossature de l'activité de la pêche en Mauritanie, a connu une décroissance de la production de 1986 à 1990 pour amorcer une période de fluctuation et descendre à son niveau le plus bas en 1994. Les captures moyennes sur la période 1986 - 1994 sont de 466.886 tonnes par an dont :

- 387.567 tonnes de pélagique soit 83,01% ;
- 42.853 tonnes de congélation démersaux, soit 9,18% ;
- 23.384 tonnes de thon et merlus, soit 5,00% ;
- 3.844 tonnes de crevettes et langoustes, soit 0,8% ;
- et 9.218 tonnes de glaciers démersaux, soit 2,01%.

b). Pêche artisanale :

La production moyenne au cours de la période 1986 - 1994 a été de 15.836 tonnes dont:

- 7.657 tonnes de pêche artisanale moderne, soit 48,35% ;
- et 8.179 tonnes de pêche artisanale traditionnelle, soit 51,65%.

On note cependant un accroissement de la pêche artisanale moderne au détriment de la pêche artisanale traditionnelle.

II - TENDANCES :

L'agriculture mauritanienne a beaucoup de points communs avec celles des autres pays sahéliens; mais sa différence fondamentale réside dans le fait que la Mauritanie est le seul pays sahélien à n'avoir pas développé dès la période coloniale des filières de rente destinées à l'industrialisation et à l'exportation.

L'on peut donc dire que l'agriculture mauritanienne a évolué comme l'agriculture traditionnelle des pays sahéliens; elle a connu de ce fait 3 étapes importantes:

- une période d'expansion liée à l'évolution d'une exploitation des ressources naturelles pendant une phase favorable (1945 - 1970);
- le choc de la sécheresse et de la sédentarisation forcée des agriculteurs avec ce que cela comporte comme recherche de solutions de survie (aide alimentaire, projets de petite irrigation 1970 - 1985);
- le passage d'une agriculture assistée vers la prise en compte des implications économiques et financières de l'ajustement structurel (1985 - 1996).

Les politiques d'ajustement ayant mis fin aux formes de subvention et de soutien aux producteurs et consommateurs, l'agriculture mauritanienne devra se préparer aux conséquences des accords du GATT et leurs corollaires (chute des barrières douanières, fin des mesures de protection, etc...); ce qui nécessite désormais une plus grande compétitivité des productions agricole locales.

Dans ce contexte, il se dégage un certain nombre de tendances au niveau de l'agriculture mauritanienne :

- l'évolution des modèles de consommations des populations mauritaniennes au cours des vingt dernières années a induit des besoins nouveaux qualitativement et quantitativement importants. La Mauritanie qui, jadis, se nourrissait exclusivement des produits mauritaniens ou sahéliens, consomme de plus en plus de produits importés (céréales, fruits, légumes, sucre, thé, laits et produits laitiers, huiles...) et la facture alimentaire de la Mauritanie s'alourdit d'une année à l'autre ; les importations alimentaires de la Mauritanie ont atteint au cours de la période 1990 - 1995, la valeur moyenne de 18.488 millions d'ouguiyas par an, soit 36,7% de la moyenne des importations au cours de la période.
- la Mauritanie s'autosuffit en viande rouge et en poissons. Elle peut s'autosuffire en lait, car les productions nationales de lait et de viande rouge dépassent largement les besoins nationaux.
- Pour ce qui est des produits sucriers et des huiles, la Mauritanie importe l'ensemble de ses besoins tandis que pour les céréales (blé, riz et farine de blé), les fruits et les légumes, une part importante de la consommation est assurée par l'importation.
- Globalement au cours de la période 1973 - 1996, la croissance de la population est supérieure à la croissance des productions végétales. On note cependant au cours des dernières années 1993 - 1996, un accroissement des productions agricoles irriguées (riz, maraîchage) qui pourrait signifier à terme un renversement de cette tendance.
- Les produits laitiers et autres sous produits sont insuffisamment exploités. le déficit fourrager estimé à 1,2 milliard d'UF (6,3 milliard produits contre 7,5 milliard d'UF consommés), menace à terme, l'équilibre de l'élevage.

- La production halieutique couvre les besoins du marché d'une part, mais également couvre une part importante des exportations. Mais le retour à un système de licences, d'accords multilatéraux (Union Européenne) et d'accord de partenariat avec les sociétés Chinoises, risquent de remettre en cause les acquis en matière de surveillance et d'exploitation optimale de la ressource.

III - FUTUR SOUHAITE :

Toute vision des évolutions futures souhaitables du monde rural suppose un cadrage des conditions pratiques pour que ces évolutions soient possibles. Cette vision devra par ailleurs tenir compte d'un certain nombre de contraintes et de défis liés à des considérations objectives nationales, régionales et mondiales.

Parmi ces contraintes et défis, il y a lieu de citer à titre d'exemples :

- Le potentiel des ressources agricoles naturelles et leurs spécificités, ressources que l'on doit valoriser et gérer de manière durable ;
- Les ressources humaines dont il faut accommoder la démographie et le niveau de développement qualitatif avec les performances de l'économie nationale ;
- L'impératif de réaliser un aménagement harmonieux d'un aussi vaste territoire sous équipée avec la consolidation et l'extension des infrastructures de transport, de communication et de télécommunication, et des équipements sociaux collectifs (écoles, eau potable, énergie santé publique) ;
- La poursuite des politiques d'ajustement économique et financier pour consolider les équilibres macro-économiques et maintenir des performances de croissance économique élevées tout en assurant un niveau des investissements publics et privés dans les domaines productifs ;
- La consolidation des acquis institutionnels tant au niveau des secteurs publics et privés, par la poursuite de la politique de désengagement de l'Etat, de libéralisation de l'économie, de la responsabilisation des acteurs de développement et la privatisation des activités de production et de prestation de service.
- Le renforcement de la compétitivité tant sur le marché national que sur les marchés extérieurs, des productions agricoles nationales dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords du GATT qui vont éliminer les taxations sur les produits exportés.

La vision future souhaitée pour l'agriculture mauritanienne, devra permettre à cette agriculture qui participe actuellement pour 31% environ dans la formation du PIB, de concourir plus efficacement :

- à l'accroissement du taux d'autosuffisance alimentaire (en productions végétales et laitières) par l'augmentation des productions agricoles à un rythme suffisant (11 à 12% par an) par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions et l'intégration agriculture élevage ;
- à l'amélioration des conditions de vie des populations par la sécurisation et l'accroissement des revenus des exploitants agricoles et le développement de l'emploi dans les filières agricoles et la fixation des populations dans leur terroir ;
- à l'équilibre de la balance des paiements et la croissance de sa part au PNB par la réduction des importations alimentaires et l'accroissement des exportations valorisées ;
- à la valorisation optimale et durable des ressources naturelles.

IV - ACTIVITES PREVUES :

La décentralisation et la déconcentration des activités jusque là assurées par les services de l'Etat, entreprises depuis 1986, ont eu pour double effets de rapprocher les services de leurs utilisateurs et d'associer les populations à la gestion de leurs affaires.

La mise en oeuvre de vastes programmes majeurs spécifiques à chacune des quatre zones écologiques, devra permettre un cadre d'action durable pour l'aménagement du territoire. Il s'agit :

- du Programme Oasis (Projet Oasis II) pour la zone oasienne ;
- du Programme de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale (PGRNP) pour la zone agrosylvopastorale ;
- du Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM) pour la zone de la vallée du fleuve Sénégal ;
- et du Programme de Développement de la Zone du Littoral qui comprend en plus des activités de pêche, des activités de soutien à l'élevage périurbain et au maraîchage dans les zones de sédentarisation autour de puits ou forages.

Des programmes routiers Nord - Sud et Est - Ouest avec des routes internationales (Nouakchott - Dakar et Nouakchott - Bamako) doivent par ailleurs permettre d'améliorer l'intégration des zones de production aux zones de consommation et favoriser les échanges sous régionaux sahéliens et maghrébins.

V - STRATEGIES :

Pour consolider les actions entreprises au cours de la dernière décennie, le Gouvernement Mauritanien en concertation avec les bailleurs de fonds a déjà adoptée une stratégie de développement du secteur de la pêche depuis Septembre 1994 ; il prépare une approche stratégique du secteur rural et de l'environnement. Les grands axes de ces stratégies sont les suivants :

5.1. Stratégie du sous secteur de la pêche :

La Mauritanie en concertation avec ses partenaires au développement a adopté en Septembre 1994 une lettre de Politique de Développement du Secteur des Pêches qui constitue une stratégie cohérente du secteur et qui vise les objectifs suivants :

- une recherche halieutique performante pour répondre aux besoins d'une gestion rationnelle de la ressource, de la préservation et de la pérennité de celle-ci ;
- une surveillance maritime et des services des douanes efficaces garantissant le respect de la législation en vigueur de protection de la ressource et la lutte contre la fraude ;
- une gestion rationnelle de devises permettant d'éliminer la surfacturation des intrants importés tout en assurant la couverture en devises nécessaire pour effectuer à temps les importations nécessaires ;
- une fiscalité qui permettra de contrôler l'accès à la ressource tout en garantissant sa pérennité et en favorisant la rentabilité des opérateurs performants ;
- une relance des investissements productifs dans le secteur tant au niveau de la pêche artisanale, la diversification des activités de production, le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation ;
- des outils de commercialisation plus performants, permettant d'assurer des revenus accrus en provenance des marchés traditionnels et la diversification vers des créneaux nouveaux et dans de nouveaux marchés à acquérir.

5.2. Stratégies du secteur rural :

Dans la perspective de l'horizon 2020, la stratégie de développement agricole préconisée, s'articulera autour des quatre orientations suivantes :

- Contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par des niveaux accrus de productions nationales;
- Améliorer les revenus des agriculteurs, l'emploi rural et lutter contre la pauvreté;
- Protéger et conserver les ressources naturelles;
- Favoriser l'intégration de l'agriculture et de l'élevage au marché national et international.

Ces orientations reprennent à leur compte les deux défis majeurs d'une agriculture moderne à savoir la compétitivité et la protection des ressources ainsi que les contraintes politiques et sociales de la transition en réaffirmant l'objectif de sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus. C'est donc une stratégie de transition progressive vers une agriculture efficiente et durable.

La mise en oeuvre de cette stratégie passe par la formulation de trois ensembles de politiques :

- Des politiques de production sectorielles dans les domaines des productions végétales, animales et forestières. Le souci commun de ces politiques est double, d'une part elles visent à constituer des filières efficaces techniquement et économiquement, d'autre part, elles cherchent à protéger les ressources naturelles à la base de chacune des productions.
- Des politiques de prix et incitations dont les trois objectifs complémentaires sont: l'orientation de la production, la correction des distorsions et le développement du secteur privé;
- Des politiques structurelles qui visent à accroître la disponibilité des facteurs limitant l'efficacité de leur mise en oeuvre et à atténuer les effets de la sécheresse.

VI - LE ROLE DES ACTEURS :

Avec le désengagement de l'Etat de plusieurs fonctions qu'il a assumé jusque là, la réussite des politiques de développement rural, dépendra de l'émergence de nouveaux acteurs conscients de leurs rôles dans le développement des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ainsi que dans la prise en charge des activités situées en amont et en aval de la production.

L'expérience mauritanienne au cours de la dernière décennie en particulier et les options stratégiques envisagées en matière de développement laissent de la place pour tous les types d'acteurs (privés, sociétaires, communautaires, coopératives, informel) et encourage l'émergence de ces acteurs; mais il est indéniable que la dynamique de l'économie libérale ne permettra la survie à long terme, que des acteurs qui sauront s'adapter à la concurrence entre les différents acteurs.

- C'est pour cela que l'Etat a non seulement créé le cadre juridique adéquat pour l'émergence de ces différents acteurs, mais il a mis aussi en place les outils nécessaires à la maîtrise par ces derniers des dimensions techniques et de gestion de leurs missions.
- C'est dans ce cadre que la loi n° 67 - 171 du 15 Juillet 1967 a été réadaptée en 1993 et 1996 pour prendre en compte les évolutions et exigences des secteurs en particulier irrigué et de la pêche.
- Au 15 Mars 1997, 949 coopératives ont été créées.

- On assiste avec la création du cadre juridique adéquat, à l'émergence de plusieurs centaines d'ONG régies par les lois 64 008 du 9 Juillet 1964 et 73 007 du 23 Janvier 1993.
- L'appui à l'initiative privé se concrétise avec des appuis institutionnels et financiers engagés par l'Etat.
- Notons enfin qu'une loi sur les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) vient d'être approuvée par le Parlement en Janvier 1997 (loi n° 97 - 009 du 21 Janvier 1997).

CONCLUSION :

Depuis son indépendance en 1960, et malgré les effets conjugués d'une sécheresse persistante et les contraintes de mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel en cours depuis 10 ans, la Mauritanie a eu à enregistrer des résultats marqués par (i) l'existence d'un cadre macro-économique stable, (ii) l'émergence d'un secteur privé promoteur et bénéficiant d'un environnement assaini; (iii) l'émergence de capacités nationales de gestion renforcées et (iv) la conduite de réformes décisives dans plusieurs secteurs de l'économie.

Devant des conditions de déficience en ressources de façon globale, et la difficulté de maîtrise du niveau des ressources renouvelables disponibles (incertitudes climatiques), la Mauritanie entamera le **21ème** siècle avec une politique privilégiant les secteurs porteurs dont en particulier le secteur rural.

Aussi, la stratégie du secteur rural à l'horizon 2020 s'articulera t-elle autour de (i) la contribution à la garantie de la sécurité alimentaire par des niveaux accrus de productions nationales, (ii) l'amélioration des revenus des agriculteurs, l'emploi rural et la lutte contre la pauvreté, (iii) la protection et la conservation des ressources naturelles, et (iv) l'intégration de l'agriculture et de l'élevage au marché national et international.

A cet effet, cette stratégie constituera le cadre au travers duquel l'agriculture mauritanienne passera progressivement d'une agriculture soutenue par les pouvoirs publics vers une agriculture performante, rentable et donc capable de jouer le jeu d'un monde où les frontières commerciales sont désormais éliminées et où la concurrence et la compétitivité sont de rigueur.

**RAPPORT CONCERTATION OPERATEURS
ECONOMIQUES SAHEL 21**

(BURKINA FASO-TCHAD-NIGER)

Janvier-Février 1997

Mme ZOUNDI Simone

Mme ZOUNDI Simone
Consultante
01 BP 1749
OUAGADOUGOU
01 BP 1749
TEL/FAX 30-01-50

1

RAPPORT DE MISSION OPERATEURS ECONOMIQUES "SAHEL 21"

Dans le cadre du contrat de consultation pour une participation des opérateurs économiques au "Processus Sahel 21", Mme Zoundi Consultante a effectué les rencontres avec les opérateurs économiques dans trois Pays suivant le calendrier établi en accord avec le CILSS.

Le Burkina Faso du 20 au 26 Janvier 1997

Le Tchad du 26 au 31 Janvier

Le Niger du 31 au 7 Février 1997

METHODOLOGIE DES RENCONTRES

- Première Rencontre avec une structure du secteur Privé pour présenter l'objet de la mission et établir la liste des contacts avec les opérateurs économiques des secteurs de l'Agriculture (Activité Production, Transformation, Commercialisation, Transport, Recherche)
- Rencontre des opérateurs économiques
Présentation du rapport final sur la réunion de Dakar
Discussions ,Questions
Constitution d'un groupe pilote pour organiser une réunion du groupe opérateurs économiques en vue d'enrichir les questionnements formulés en préparation du forum national, estimation d'un budget
débat pour la constitution d'un groupement régional des opérateurs économiques.

I/20-26 JANVIER 1997 RENCONTRES OPERATEURS ECONOMIQUES
OUAGADOUGOU

- 1.1 Une rencontre avec le Président du Conseil National du Patronat a permis d'établir la liste des opérateurs économiques spécifiques pour une première rencontre le 20 Janvier 1997
- 1.2 Douze opérateurs économiques du secteur agro-pastoral, de la transformation, du commerce de bétail se sont réunis afin d'arrêter une stratégie de concertation des opérateurs économiques.

Après avoir entendu la présentation du rapport final sur la réunion de Dakar, les participants ont déploré le caractère précipité de la concertation pour un projet d'une telle importance.

Le délai court pour recueillir les questionnements des opérateurs économiques sur l'Avenir du Sahel au 21ème siècle, occasionnera des insuffisances. Néanmoins, tous les participants ont apprécié et se sont réjouis de la démarche du CILSS qui associe pour la première fois toutes les couches sociales à la définition d'un Projet de Développement Economique et Social Durable pour le Sahel du 21ème siècle.

Sahel 21 est manifestement une étape de notre Développement conscient et les participants sont déterminés à se battre pour un avenir meilleur.

Au regard des thèmes développés:

- le Bilan Global
- la Transformation de l'Agriculture
- le Bilan de l'Aide

les opérateurs économiques ont focalisé leurs débats autour d'un thème central:

"POUR UNE AGRICULTURE SAHELIENNE MODERNE, INTENSIVE, BASEE SUR LA MAITRISE DE L'EAU".

Au Burkina Faso, l'économie est fortement dépendante de l'agriculture et de l'élevage; ce secteur occupe environ 90% de la population, participe au PIB à 40% avec un taux de croissance de 2,5% entre 1986 et 1990 et fournit 83% du total des exportations.

L'Agriculture, constitue ainsi la principale source de richesse et doit être au centre de toute stratégie de Croissance et de Développement Humain Durable.

L'Agro-Industrie, ensemble des activités de production, de transformation, de conditionnement des matières premières fournies par l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt est source de création de richesses pour le bien-être des Communautés.

Les questionnements que suscite le développement de l'agro-industrie constituent un véritable défi pour le Sahel du 21ème siècle où les mutations profondes de l'économie mondiale commandent une capacité d'anticipation sur les avantages comparatifs à partir des potentialités de la région.

1.3 POUR UNE ACTIVITE AGRO-PASTORALE SAHELIENNE, MODERNE, INTENSIVE, BASEE SUR LA MAITRISE DE L'EAU

<u>OBJECTIFS</u>	<u>QUESTIONNEMENTS</u>
<u>I/IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - impact sur la vie des populations - sur le PIB - sur l'environnement - sur les ressources naturelles - sur le secteur privé
<u>II/POUR UNE ACTIVITE AGRO-TORALE BASEE SUR LA MAITRISE DE L'EAU</u>	<ul style="list-style-type: none"> - comment mobiliser les ressources en eau du Sahel pour stabiliser et augmenter la production agricole - comment réduire les coûts et assurer la disponibilité des intrants agricoles - quel type d'équipement pour une meilleure mécanisation et pour un élevage moderne
<u>III/COLLECTE CONDITIONNEMENT CONSERVATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> - quelle technologie de consevation pour réduire les pertes postes récoltes - quel système de collecte et de conditionnemt pour une meilleure accessibilité de nos produits
<u>IV/TRANSFORMATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> - quelle fiscalité pour l'agro-industrie - comment réduire les coûts des facteurs de production - comment simplifier les procédures d'installation des entreprises agro-industrielles

<p><u>V/MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ REGIONAL</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - quelles conditions pour la libre circulation, des biens, des personnes, et des capitaux - comment réduire les coûts de transport à l'intérieur des régions, entre les régions et l'extérieur - comment assurer et maîtriser les normes en rapport avec le système international - quel système d'information pour le suivi des opportunités d'affaires sur les produits agricoles
<p><u>VI/FINANCEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - quel mécanisme de financement impliquant le Secteur Privé dans la production, la collecte, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles
<p><u>VII/RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - quels rapports établir entre le secteur Privé et les Instituts de recherches pour la valorisation de toutes les potentialités des produits agricoles
<p><u>VIII/FORMATION-INFORMATION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - quel programme d'éducation et de formation pour adapter les ressources humaines au besoin de l'agro-industrie - quel système d'information pour développer les initiatives, et sécuriser les opérateurs économiques dans leurs différents rapports.

<u>IX/ORGANISATION</u>	- quel type d'organisation à mettre en place pour faire du Secteur Privé un partenaire essentiel des Pouvoirs Publics et des Partenaires au Développement dans le cadre de la réflexion, de l'élaboration, de la prise de décision et de la mise en oeuvre des politiques de développement
<u>X/RÔLE DES ACTEURS</u>	- Etat - Secteur Privé - Partenaires au Développement

1.5 Une grande réunion prévue pour début Mars va permettre une plus large concertation des opérateurs économiques.

1.6 BUDGET PREVISIONNEL

ATELIER OPERATEURS ECONOMIQUES 60Personnes

9 Régions

51 Ouaga

DESIGNATION	NBRE	CT-U	MONTANT
I/Oprateurs Economiques Région	9	20000	180.000
II/Personne Ressource 3jrs	1	25000	75.000
III/Animateur	1		30.000
IV/Sécretariat			50.000
Reproductions			250.000
V/ Médias			450.000
VI/Pause Café	75	1.500	112.500
VII/Local			100.000
VIII/Banderoles			152.500
VIII/Imprévus			100.000
Total			<u>1.500.000</u>

ARRETE le Présent Budget à la somme de : Un million cinq cent mille francs.

Le Comité

II/26-31 JANVIER 1997 RENCONTRES OPERATEURS ECONOMIQUES TCHA

2.1 Le 27 Janvier une première rencontre avec Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, le Vice Président, le Directeur Général et trois membres de la Chambre a permis d'élucider les interrogations des premiers responsables de la Chambre de Commerce.

Les groupes spécifiques ayant tenu des rencontres, le rapport des opérateurs économiques était en phase de finalisation.

Madame Zoundi a précisé les objectifs de sa mission qui vient en appui aux actions menées par le comité sahel 21 du Tchad auprès des opérateurs économiques.

En accord avec la Chambre de Commerce une réunion des opérateurs économiques fut programmée pour le 30 Janvier.

2.2 le 28 Janvier, une rencontre avec le coordonnateur du Réseau de l'Entreprise en Afrique de l'Ouest a permis de présenter la perspective de regroupement des opérateurs économiques de la région du sahel comme une démarche non contradictoire des réseaux existants, mais plutôt qui doit être compris comme un groupement spécifique qui pourra mieux s'articuler aux autres réseaux.

Les particularités du sahel posent des problèmes spécifiques à la région.

L'économie mondiale est dans sa phase de Globalisation du Commerce; seule une recherche de la compétitivité des économies permettra aux pays de s'épanouir dans la compétition mondiale.

Les opérateurs économiques confrontés à des contraintes spécifiques se doivent d'unir leurs efforts pour apporter en collaboration avec leur gouvernement et les partenaires au développement, les adaptations nécessaires à leurs préoccupations afin de se donner les marchés sur le plan national, régional et international.

2.3 Le 30 Janvier, rencontre avec les opérateurs économiques sous la présidence du Vice Président de la Chambre de Commerce.

Mr le Vice Président a rappelé que le rapport sur les travaux des opérateurs économiques était en cours de finalisation avant de donner la parole à la consultante.

Mme Zoundi a présenté le rapport final de la réunion de Dakar. Les débats très nourris confirment que toute question posée est source renouvelée d'interrogations en vue d'une recherche permanente des meilleures conditions de réussite.

2.4 LES QUESTIONNEMENTS

<u>OBJECTIFS</u>	<u>QUESTIONNEMENTS</u>
<u>I/POUR UNE AGRICULTURE MODERNE MECANISEE BASE DE L'INDUSTRIALISATION ET DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - équiper les Pays membres du CILSS de tracteurs - créer des institutions spécialisées de crédits agricoles - créer des usines de fabrication des outils et d'engrais appropriés à nos sols - développer les techniques d'irrigation, multiplier les périmètres irrigués par des forages adductions d'eau - améliorer et diffuser les techniques traditionnelles d'irrigation
<u>II/ELEVAGE INTENSIF</u>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'encadrement des éleveurs - favoriser la création des ranchs, des fermes - favoriser l'élevage intensif - améliorer la qualité des produits et sous produits - redynamiser le laboratoire de Farcha pour augmenter et diversifier la production de vaccins - implanter des circuits efficaces de distribution des produits vétérinaires et décentraliser les services de lutte contre les épizooties - créer des étangs artificiels et abreuvoir pour bétail à travers le sahel - instaurer des crédits à l'élevage - créer des usines pour la transformation des produits et sous produits - rechercher des débouchés dans la région et hors de celle-ci

<p><u>III/MINES EXPLOITATION RATIONNELLE ET INTENSIVE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - intensifier la recherche minière - associer les opérateurs économiques à l'exploitation des ressources - créer une Communauté Economique du Sahel - créer des conditions favorables à l'utilisation des sources d'énergie (solaire, éolienne, gaz naturel) - se préparer à la transformation des sous produits pétroliers - créer une Ecole de Technologie Appropriée.
<p><u>IV/ARTISANAT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - former les artisans aux techniques modernes de l'artisanat - favoriser la création des villages artisanaux - favoriser la création des points de vente des produits artisanaux
<p><u>V/TRANSFORMATION DES PRODUITS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - créer un environnement juridique favorable - créer des zones industrielles viabilisées - favoriser l'émergence des PME/PMI - réduire les coûts de l'énergie - créer des usines agro-alimentaires et agro-industrielles - implanter des usines de transformation de la gomme arabique

<u>VI/TRANSPORT DES PRODUITS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - construire et réhabiliter les voies de communication pour le désenclavement interne et externe du pays - renouveler et adapter la flotte - réactualiser le projet de la route transsaharienne et la construction des voies ferrées devant relier les pays du sahel en vue de promouvoir des échanges inter-sahel - réviser à la baisse les fiscalités des transports - développer les transports aériens
<u>VII/FAUNE ET FLORE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - protéger les arbres, les essences forestières et la lutte contre les feux de brousse - vulgariser les foyers améliorés, l'utilisation des énergies nouvelles, énergie solaire et l'utilisation de gaz butane - réhabiliter les parcs et réserves de faunes et parcs zoologiques, l'intensification de lutte contre le braconnage surtout de jeunes espèces
<u>VIII/PECHE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - encadrer les pêcheurs par des techniciens - développer et moderniser les zones à vocation piscicole - favoriser le développement des coopératives et des circuits de distribution de poisson séché et salé - construire des étangs artificiels associés aux algo-culture

<p><u>IX/COMMERCIALISATION DES PRODUITS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - alléger la pression fiscale qui grève lourdement les coûts de revient - supprimer les barrières - assurer la libre circulation des personnes et des biens - assurer la lutte contre la fraude - assurer la promotion de l'informel vers le formel par la formation des opérateurs économiques - adapter la réforme fiscale douanière aux réalités des pays
<p><u>X/FINANCEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - créer des banques de crédit agricole - créer des fonds de garantie - mettre en place des lignes de crédit au profit des opérateurs économiques
<p><u>XI/CHAMBRE DE COMMERCE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer l'encadrement, le conseil des opérateurs économiques, la promotion des produits à travers les missions commerciales, l'organisation de la participation aux foires, salons symposiums - accorder des aides financières aux Chambres de Commerce pour soutenir leurs actions - associer les opérateurs économiques dans la gestion des fonds qui seront mis à la disposition du CILSS par les bailleurs de fonds pour le développement de la sous-région - donner les moyens naturels et financiers aux Chambres de Commerce pour leur permettre d'assurer la formation de cadres moyens et supérieurs et des agents de maîtrise dans divers domaines - créer des Instituts de technologie

- 2.5 Perspective de création d'un groupement des opérateurs économiques du sahel. Les débats ont suscité des réactions mitigées. L'idée mérite d'être approfondie afin d'éviter une multiplicité des structures qui disperse les efforts des acteurs.

Des interrogations sur la mission première du CILSS qui est d'assurer la Lutte contre la Sécheresse au Sahel et non de réaliser des programmes de développement ont été dissipées. Le développement est un tout et la démarche actuelle du CILSS pour associer tous les groupes sociaux au débat en vue de définir un Projet de Développement Economique et Social Durable, d'établir un nouveau contrat de génération avec la coopération, vient renforcer cette mission .

Sur proposition des opérateurs économiques, la Chambre de Commerce a été chargée de constituer avec Mr Kahlil la liste des opérateurs économiques qui constitueront le noyau dur pour le groupement régional des opérateurs économiques sahel 21 .

- 2.6 Rencontre avec le comité restreint sahel 21. Tous les groupes spécifiques à l'exception de l'Administration Centrale avaient présenté leur rapport et deux consultants ont été chargés de faire la synthèse des travaux pour le forum national.

Le comité relève deux contraintes majeures qui n'ont pas permis d'organiser les opérateurs économiques dans les régions:

- le délai limité pour pouvoir couvrir les 13 régions
- l'insuffisance des moyens financiers

III/RENCONTRES OPERATEURS ECONOMIQUES NIGER

- 3.1 Le 31 Janvier 1997 rencontre avec Mr Morou CONACILSS Niger.
Les rencontres des opérateurs économiques n'avaient pas eu lieu .
Mme Sitti Bernadette de la Chambre de Commerce a été déléguée par le CONACILSS pour accompagner la consultante dans le cadre de sa mission .
- 3.2 Le 3 Février réunion de travail avec Mme Sitti ; programmation des contacts avec les opérateurs économiques .
Tout comme au Tchad, la fin du ramadan a quelque peu perturbé la disponibilité des responsables du Patronat.
- 3.3 Le 6 Février réunion avec l'Association des Femmes Entrepreneurs du Niger.
Visite de Nigerlait en zone industrielle . Mr et Mme Djibril ingénieurs en Industrie agro-alimentaire promoteurs de l'unité soulignent la nécessité d'adapter les produits aux spécifications du marché .Les unités de transformation doivent avoir un environnement favorable pour être compétitive.
- 3.4 Le 7 Février Assemblée des opérateurs économiques à la Chambre de Commerce.
Après restitution de la réunion de Dakar, les participants ont adopté la matrice n°1 des questionnements .Cependant toute question posée en suscitant d'autres questionnements les opérateurs économiques ont exprimer ceux en complément

LA CONSULTANTE
Mme ZOUNDI Simone

3.5 LES QUESTIONNEMENTS

OBJECTIFS	QUESTIONNEMENTS COMPLEMENTAIRES MATRICE N° 1
<u>I/IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE</u>	- matrice n° 1
<u>II/POUR UNE AGRICULTURE MODERNE BASEE SUR LA MAITRISE DE L'EAU/</u>	<ul style="list-style-type: none"> - quel type d'appui - comment développer les cultures contre -saison - développer les aménagements pour le secteur de l'irrigation exemple OPVN - associer l'expertise nationale pour les études de faisabilité, le choix des projets - prendre en compte les habitudes alimentaires - enrichir les sols - développer les techniques d'assolement - développer les micro-projet d'irrigation - garantir le manger - assurer la collecte des eaux d'écoulement - vulgariser l'utilisation des tracteurs - développer la fumure organique - associer agriculture-élevage - encourager les jeunes à la terre
<u>III/COLLECTE CONDITIONNEMENT ET CONSERVATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer le désenclavement des régions - assurer la disponibilité des moyens de transport
<u>IV/TRANSFORMATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> - faire la mise au point des produits adaptée aux conditions du marché notamment au niveau du conditionnement
<u>V/MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ REGIONAL DES PRODUITS AGRICOLES</u>	<ul style="list-style-type: none"> - développer les cultures de rente - adapter la fiscalité aux réalités du pays -

<u>VI/FINANCEMENT</u>	<ul style="list-style-type: none"> - subventionner le gaz et vulgariser la consommation du gaz - donner accès au crédit des femmes - créer un fond pour le démarrage des activités d'embouche
<u>VII/RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</u>	- matrice n°1
<u>VIII/FORMATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> - informer et former les opérateurs économiques sur leurs droits et devoirs - développer la culture d'entreprise - moderniser la force de travail
<u>IX/ORGANISATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> - développer la concertation - développer les rencontres - assurer un appui à la mise en place des groupements - créer une structure de suivi
<u>X/ROLE DES ACTEURS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - instaurer la collaboration avec les structures - donner une suite aux recommandations des rencontres

3.6 BUDGET

En vue de la préparation de l'Atelier des opérateurs économiques le budget a été évalué à 1.061.000frs CFA(Un million soixante un mille francs).

Les opérateurs économiques marquent leur satisfaction pour cette nouvelle dynamique de concertation et souhaitent que les résultats des travaux soient suivi d'effet.

LA CONSULTANTE
Mme ZOUNDI Simone